

Une mutuelle santé pour les Tossais

Publié le 15/12/2015 par Isabelle Chambon



Un village où il fait bon vivre. © Photo I. ch.

Après avoir constaté que nombreuses sont les personnes qui ne possèdent pas de mutuelle, et confronté à des situations compliquées, le centre communal d'action sociale (CCAS) de la commune de Tosse s'est inscrit dans la démarche « Ma commune, ma santé », pour favoriser l'accès des habitants à une couverture santé à tarif intéressant.

Pour ce faire, un partenariat a été mis en place avec Actiom (actions de mutualisations), une association qui œuvre pour une couverture maladie complémentaire à moindre coût.

Pour tous

Betty Genot, référente mandataire Actiom du secteur géographique, rappelle que, selon l'Insee, 4,5 millions de Français n'ont plus accès à une couverture de frais de santé, ou adoptent une couverture minimum, voire aucune mutuelle, et renoncent même à se soigner... Le dispositif « Ma commune, ma santé » s'adresse à tous : les plus démunis, les personnes sans emploi, les étudiants, les travailleurs non-salariés, en CDD, les agriculteurs, les fonctionnaires ou les retraités... Et répond à une demande des élus et des habitants.

« Nous sommes là pour répondre à leurs attentes, en respectant leur choix, les conseiller selon leur budget, comparer avec eux la mutuelle la plus appropriée, tout cela sans questionnaire de santé, sans limite d'âge », précise Betty Genot. Et de poursuivre : « Puis, ensuite, on négocie avec des mutuelles de groupes de manière à ce que les gens bénéficient de la meilleure formule. Actiom travaille en collaboration avec une trentaine de partenaires. »

20 à 40 % d'économie

Donner à tous les administrés la possibilité d'avoir sa propre mutuelle santé, via ce dispositif, apparaît comme une solution concrète et durable. Une démarche qui offre l'avantage de réaliser de substantielles économies, pouvant aller de 20 à 40 %. L'accès à cette mutuelle est, d'ores et déjà, possible en se renseignant directement auprès du service conseil et de souscription de « Ma commune, ma santé » (1).

Isabelle Chambon

(1) Au 05 64 10 00 48 (du lundi au vendredi, de 9 à 18 heures) ou auprès de Betty Genot (au 06 62 4711 42).
Des prospectus sont à la disposition des Tossais à la mairie.